

# Bilan de compétences Penser sa fin de carrière



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES – PENSER SA FIN DE CARRIERE

BC023.01 – OCTOBRE 2023

Jubiliz est un organisme de formation enregistré sous le N°53351104735 auprès du préfet de région de Bretagne (Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tous droits réservés – Jubiliz 2023

# Présentation et prérequis

---

Le bilan de compétences **Jubiliz** a pour objectif d'accompagner votre fin de carrière pour vous aider à définir, clarifier, prioriser les prochaines étapes de votre vie professionnelle. Notre vision est qu'après 50 ans il est parfaitement possible de faire évoluer sa carrière en faisant des choix éclairés et en prenant des décisions qui vous permettront d'être toujours plus en accord avec ce que vous êtes.

Il n'y a aucun prérequis pour bénéficier du bilan de compétences **Jubiliz**. La seule condition est que vous ayez comme projet de faire évoluer votre situation professionnelle et que pour cela vous souhaitez être accompagné. C'est avant tout une démarche individuelle dans laquelle vous devez être pleinement engagé.

Pour être bénéficiaire du bilan de compétences **Jubiliz** vous devez être doté d'un ordinateur avec une connexion internet et/ou d'un smartphone avec une connexion internet. Plusieurs outils numériques sont en effet utilisés dans le cadre du bilan de compétences **Jubiliz** (email, visioconférence avec l'outil Teams, application mobile, ressources en ligne).

## Cadre réglementaire du bilan de compétences

---

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Le bilan de compétences penser sa fin de carrière respecte la réglementation relative aux bilans de compétences définie par les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. Notamment concernant son déroulé, le bilan de compétences penser sa fin de carrière suit les 3 phases suivantes :

- **Phase préliminaire** qui a pour objet d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- **Phase d'investigation** permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.
- **Phase de conclusion** qui permet au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

# Objectifs

---

Plusieurs objectifs sont visés par ce bilan de compétences :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations pour la gestion de la fin de carrière ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière (mobilité, création, reprise d'entreprise...)
- Permettre la gestion de la fin de carrière en prenant en compte tous les aspects liés à la situation personnelle et à la dynamique du marché de l'emploi
- Mettre en place un plan d'action réalisable pour la fin de carrière

# Durée du parcours

---

Le bilan de compétences se déroule généralement sur 10 semaines (2,5 mois).

L'ensemble des séances se déroulent à distance par visioconférences.

La durée moyenne du bilan de compétences penser sa fin de carrière est de 18h30 réparties comme suit selon les différents moyens pédagogiques :

- 7 séances individuelles d'1h30 - 10h30
- Travail individuel inter séances pour élaborer un(des) projet(s) de fin de carrière - 8h

# Méthodes et moyens pédagogiques

---

Les méthodes utilisées pour l'accompagnement des bénéficiaires résident dans des méthodes d'écoute active couplées à l'utilisation de supports d'exercices d'introspection et de projection (autobiographie raisonnée, modèle Do Live Well, matrice des valeurs...). Des tests psychométriques de motivation et de personnalité sont proposés pour approfondir la connaissance de soi.

Les consultants Jubiliz sont formés à l'accompagnement individuel pour permettre à chacun des bénéficiaires d'atteindre ses objectifs personnels (le CV des consultants est à disposition sur simple demande).

# Les outils à disposition des bénéficiaires

---

## Supports individuels d'exercice :

A chacune des étapes du bilan, le bénéficiaire se voit remettre des supports d'exercices individuels guidés afin de lui permettre de mener à bien ses réflexions.

## Tests psychométriques :

Les tests psychométriques pouvant être utilisés durant le bilan sont issus de l'éditeur Central Test.

## Ressources :

Le bénéficiaire bénéficie des ressources nécessaires à l'exploration des projets envisagés. Le consultant se tient également à disposition pour accompagner le bénéficiaire dans la recherche de ressources à valeur ajoutée.

# Contenu et programme détaillé

---

## **Phase préliminaire :**

- Présentation du parcours, de son fonctionnement, des outils, du programme, du suivi et de l'évaluation
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- Définir et analyser les craintes et les opportunités que représente la fin de carrière pour le bénéficiaire
- Définir les objectifs du bilan de compétences en fonction des besoins du bénéficiaire
- Présentation du déroulement du bilan de compétence et des différentes étapes à suivre
- Définir conjointement les modalités de déroulé du bilan de compétences

## **Phase d'investigation :**

- Analyser ses motivations et ses intérêts professionnels
- Analyser ses motivations et ses intérêts personnels
- Analyser son équilibre de vie
- Identifier ses valeurs et ses compétences
- Identifier et explorer des pistes pour sa fin de carrière
- Définir son(s) projet(s) pour la fin de carrière

## **Phase de conclusion :**

- S'approprier et recenser les facteurs de la phase d'investigation susceptibles de favoriser son(ses) projet(s)
- Gérer sa fin de carrière et mettre en place son(ses) projet(s)
- Conclure le bilan de compétences - définir les principales étapes pour la mise en place du(des) projet(s)
- Présentation et remise du document de synthèse

## Modalités d'évaluation

---

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la session à travers de multiples exercices à réaliser.

A l'issue du bilan un document de synthèse est établi reprenant les éléments suivants :

- Circonstances du bilan
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées
- Eléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire, et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet (plan d'action)

Ce document permet de prouver le travail qui a pu être effectué. Il est la propriété du bénéficiaire et ne peut être partagé à un tiers sans un accord écrit.

La qualité de l'accompagnement elle est évaluée à travers plusieurs questionnaires de satisfaction pendant et après le parcours.

## Modalités et délais d'accès

---

Le bilan est accessible toute l'année, selon les disponibilités des consultants Jubiliz. Un entretien préalable téléphonique, en présentiel ou en visio est systématiquement proposé pour permettre un premier échange. Cet entretien n'engage en rien le bénéficiaire. Il est par ailleurs recommandé de rencontrer d'autres centres de bilan de compétences afin de vous assurer du bon relationnel avec le consultant.

L'inscription à un bilan peut être effectuée en contactant directement les équipes de Jubiliz via [briac@jubiliz.fr](mailto:briac@jubiliz.fr) ou par téléphone au 06.67.75.30.43.

L'inscription à une session pour le bilan de compétences « penser sa fin de carrière » se matérialise par l'établissement d'un contrat entre les parties (convention tripartite en cas de financement par votre employeur).

Dans le cas d'un financement par le compte personnel de formation, une demande de devis peut être effectué directement sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

## Tarifs et financements

---

Le bilan de compétences penser sa fin de carrière est commercialisé au prix de 2 000 € nets de taxe (Prestation de formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts).

Le bilan de compétences penser sa fin de carrière est finançable par le biais de votre compte personnel de formation.

Dans le cas où vous souhaiteriez financer vous-même votre bilan, vous pouvez demander un devis à [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr). Dans le cas où votre employeur souhaite financer tout ou partie du bilan, un financement est possible dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.

Pour tous cas particulier, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons ravis de pouvoir vous aider à trouver une solution de financement.

## Accessibilité

---

Jubiliz s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre à des personnes en situation de handicap de pouvoir participer pleinement au bilan de compétences penser sa fin de carrière. Cela passe par la prise en compte des besoins spécifiques du bénéficiaire en situation de Handicap pour participer et mener à bien son bilan. Pour toute demande relative à l'accessibilité, merci de nous contacter directement afin de mettre en place un plan d'action.

## Déontologie et éthique

---

L'ensemble des règles de déontologie et d'éthique de Jubiliz sont à retrouver dans la charte d'éthique et de déontologie en annexe de ce document.

## Charte éthique et déontologique Jubiliz

---

La charte éthique et déontologique de Jubiliz dans le cadre de la prestation du bilan de compétences établit les valeurs et obligations de Jubiliz auprès de ses clients et financeurs et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Jubiliz s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences proposé.

Les formateurs de Jubiliz s'engagent à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.

Les formateurs de Jubiliz s'engagent à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

Jubiliz s'engage à rendre son offre claire et compréhensible pour ses clients et financeurs afin d'éviter toute déconvenue à nos clients et financeurs. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités sont stipulés.

Jubiliz dispose en son sein une organisation propre au suivi et à l'organisation de bilans de compétences.

Le bilan de compétences Jubiliz comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art.R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Le bilan de compétences Jubiliz est une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne. Jubiliz s'engage à adapter ses méthodologies en fonction des besoins définis.

Jubiliz respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences du bénéficiaire.

Jubiliz propose systématiquement un entretien de suivi à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

#### **Le bilan proposé :**

- Permet au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation.
- Permet une relation qui responsabilise le bénéficiaire et le conduit à être acteur de son bilan.
- Permet d'accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même pour la réalisation de ses projets.
- Propose des informations permettant d'identifier et de mettre en œuvre son ou ses projets, grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Se conclue par l'établissement d'un document de synthèse à la seule destination du bénéficiaire. Ce document ne pourra-t-être partagé à une tierce personne sans l'accord écrit du bénéficiaire. Jubiliz demandera en fin de bilan l'accord du bénéficiaire pour la conservation du document pour une durée de deux ans, dans le seul but de répondre aux exigences légales relatives aux organismes de formation. L'ensemble des documents originaux ayant permis la réalisation du document de synthèse seront remis au bénéficiaire lors de la dernière séance.
- Est soumis à l'évaluation du bénéficiaire pour mesurer la qualité de la prestation.

#### **Les formateurs Jubiliz s'engagent :**

- Compétences professionnelles
  - Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
  - Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation.
- Le contexte et les limites
  - Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
  - Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- Intégrité
  - Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- Professionnalisme
  - Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.
  - Ne pas utiliser les travaux de tiers et en faire nôtre.
  - Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

La présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée est requise si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan.

Fait à Rennes le 07/12/2021,  
Briac Reneaume, Président de Jubiliz

**JUBILIZ** →  
11 rue de Brizeux  
35700 Rennes  
Site : <https://jubiliz.fr/>  
E-mail : [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr)  
SAS à capital min. de 4750€  
SIRET : 890 397 700 000 11  
N° de TVA : 2017

---

JUBILIZ

47, Avenue des Pays-Bas 35000 RENNES

Tel : 06 67 75 30 43

Mail : [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr)